



RÈGLES DU PORT DE MASQUE DE PROCÉDURE ET DISTRIBUTION DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

À compter du lundi 18 janvier 2021, tous nos élèves du secondaire devront porter des masques de procédure dans les autobus scolaires et pendant la journée scolaire. Les couvre-visage ne sont plus acceptés. Les masques de procédure seront fournis par le ministère. Veuillez lire attentivement les informations importantes ci-dessous.

PREMIER JOUR DE RETOUR À L'ÉCOLE

Si, en tant que famille, vous avez des masques de procédure à la maison, s.v.p., en fournir un à votre enfant lundi matin. Si vous n'avez pas accès à des masques de procédure, votre enfant sera exceptionnellement autorisé à monter à bords de l'autobus scolaire et à entrer dans son école lundi matin en portant un couvre-visage.

De plus, assurez-vous que votre enfant ait **deux sacs ziplock et un sac en tissu ou en papier avec lui** :

- **Ziplock 1** : pour conserver et ramener les masques de procédure à la maison à être jetés ;
- **Ziplock 2** : pour garder plusieurs masques propres dans leur sac à dos / sac d'école en cas de besoin ;
- **Sac en tissu ou en papier** : pour ranger un masque enlevé à être réutilisé (par exemple pour boire ou manger).

Pendant le premier cours de la journée, votre enfant recevra une boîte scellée de 50 masques. Tout élève portant un couvre-visage au lieu d'un masque de procédure devra immédiatement le remplacer par un masque de procédure. Assurez-vous [de vous familiariser avec la façon de manipuler un masque](#) avec votre enfant afin qu'il suive une bonne hygiène. Nous vous invitons également à consulter le lien suivant sur le site Web du [ministère de l'Éducation](#) pour plus de détails.

Pour des raisons d'hygiène, nous fournissons une boîte à chaque élève afin qu'ils soient les seuls à manipuler leur masque.

Les masques de procédure doivent être portés en tout temps à l'école et dans l'autobus scolaire.

ARRIVÉE À LA MAISON DE LUNDI

Veuillez vous assurer que votre enfant ait une réserve de masques propres dans le ziplock de leur sac à dos / sac d'école. Gardez les masques en surplus à la maison dans la boîte fournie à cet effet. Chaque jour, ils auront besoin d'un ziplock vide se fermant hermétiquement pour placer leur masque utilisé par mesure de sécurité (ces ziplocks peuvent être réutilisés). Le sac en tissu ou en papier est pour l'entreposage sécuritaire d'un masque qui pourra être réutilisé.



Votre école vous indiquera à quelle date vous recevrez la prochaine boîte de masques. Vous devez vous assurer que les masques fournis à votre enfant ne sont utilisés qu'à l'école et *ne sont pas utilisés à des fins personnelles à l'extérieur de l'école.*

LES AUTRES JOURNÉES D'ÉCOLE

Chaque jour, veuillez vous assurer que votre enfant ait un masque de procédure propre en commençant la journée dès qu'il prend l'autobus et qu'il ait ses masques additionnels, ziplocks et sac de rangement.

Il est de la responsabilité de l'élève d'avoir le deuxième masque dont il aura besoin pour port ultérieur. À la Commission scolaire Riverside, nous ne voulons pas qu'un membre du personnel manipule le masque de votre enfant.

TRANSPORT SCOLAIRE PAR AUTOBUS

Les masques de procédure doivent être portés en tout temps pendant le trajet en autobus scolaire, tant le matin qu'à la fin de la journée. La seule exception à la règle du port du masque de procédure est pour le premier voyage du matin de la première journée d'école tel que décrit ci-dessus.

En cas d'oubli du masque de procédure par votre enfant, le chauffeur d'autobus pourra lui en remettre un exceptionnellement.

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL)

Pour les élèves qui voyagent par RTL, nous vous conseillons fortement d'utiliser les masques de procédure fournis. Cependant, comme il s'agit d'une société de transport en commun sous réglementation externe, ce sont les règles du gouvernement du Québec qui s'appliquent. Dans ce cas-ci, le port du masque de procédure ou du couvre-visage est obligatoire : <https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/port-du-couvre-visage-ou-du-masque-obligatoire-dans-les-transports-en-commun-des-le-13-juillet/>. De plus, si votre enfant porte un couvre visage à son arrivé à l'école, il doit immédiatement le remplacer par un masque de procédure avant d'entrer à l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre attention à la sécurité de votre enfant en suivant ces instructions importantes.